

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 17 mars 2016 à 20 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 14/03/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : BERTALOT Jean-Jacques - BICHON Jérôme - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - FAGET Marie-Claire - GALABERT Marie-Josée - GEFFRÉ Valentine - LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian - ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel - SALAFRANQUE Philippe - TAVERNIER Christine - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) : PRETI Frédéric

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis ...
- vente église Marcadis
- Compte rendu EDF Salle des fêtes (devis) + Rideau
- divers

Remerciements

- à Aurélie TAVERNIER et Philippe SALAFRANQUE pour le bulletin municipal.
- à Christian LUSSAGNET pour son intervention concernant le problème de Mme BENQUET

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission travaux

Garages municipaux

- Le chantier suit son cours selon le programme établi

Devis ERDF découplage compteur salle des fêtes et Local Louveratous

Le devis établi par ERDF d'un montant de 1294,85 € TTC est accepté à l'unanimité.
M. Frédéric PRETI est chargé du suivi des travaux.

Rideaux occultants salle des fêtes

M. Jean-Jacques BERTALOT se charge des rideaux occultants pour la salle des fêtes

Vote : 11 pour - 1 contre - 2 abstentions

M. Philippe SALAFRANQUE se renseigne de son côté pour d'autres tarifs

Fresque salle des fêtes

Proposition de Mme Colette TREZEGUET et de M. DELADEVEZE : à l'étude

Commission chemins

- Tous les fossés de la commune ont été faits depuis que la terre peut être évacuée à l'ancienne décharge

Commission des employés

- Prévoir une réunion très rapidement

9-2016 (9.1 - autres domaines de compétence des communes)

EXTENSION DE LA CONVENTION D'ENTENTE « DESTINATION BAÏSE »

Monsieur le maire rappelle que suite à la délibération en date du 30 mars 2015, une convention d'Entente intitulée « Destination Baïse » a été signée entre la Communauté de Communes de la Ténarèze et la Ville de Nérac ayant pour objet la gestion et l'animation du tourisme fluvestre sur le cours navigable de la rivière Baïse.

Monsieur le maire expose qu'après diverses réunions, les Communes de Buzet-sur-Baïse (47), Vianne (47), Lavardac (47) Moncrabeau (47), et la Communauté de Communes Val d'Albret ont été invitées à participer à l'Entente « Destination Baïse ». Chacune de ces collectivités sera appelée prochainement à délibérer sur ce sujet. Le regroupement de l'ensemble des Communes et Communauté de Communes riveraines de la rivière Baïse au sein de l'Entente serait de nature à donner à cette initiative une large portée et favoriserait l'émergence d'un produit touristique cohérent.

A cet effet, il conviendrait d'élargir la mission « Tourisme fluvestre » aux communes de Buzet-sur-Baïse, Vianne, Lavardac, Moncrabeau et à la Communauté de Communes Val d'Albret. Cette mission qui a pour objectif l'animation et la promotion touristique des ports et haltes fluviales de Valence-sur-Baïse, Condom, Moncrabeau, Nérac, Lavardac, Vianne avec la création d'un produit touristique intitulé « Destination Baïse » serait déclinée comme suit :

- Concevoir et mettre en place un plan de promotion et de communication de la « Destination Baïse » incluant : la création, l'impression et la diffusion d'une brochure pratique intitulée passeport « Destinations Baïse » ainsi que d'une carte tourisme fluvestre « Destination Baïse » dédiées aux plaisanciers et aux divers usages touristiques liés à l'itinérance fluviale (cyclo, pédestre, rail, produits du terroir, etc.) et l'animation des réseaux sociaux, l'information, la coordination avec les services départementaux en charges de la navigation, les organismes touristiques, les sociétés de location de « house boats », les représentants de la plaisance privée, ainsi qu'avec l'organe interdépartemental « Club Baïse »,
- favoriser l'harmonisation des redevances portuaires et l'adoption de la taxe de séjour dans les ports,
- apporter des conseils et de l'ingénierie pour l'amélioration des équipements dans les ports, les haltes nautiques et la promotion de l'itinérance fluvestre sur l'ensemble du parcours navigable,
- rechercher et préconiser des actions favorisant l'obtention de label(s) qualité en matière de tourisme, d'accessibilité et d'éco-responsabilité.

Monsieur le maire expose que les collectivités concernées désigneront chacune 3 représentants qui constitueront une Conférence. La Conférence qui a compétence pour discuter de toutes questions en relation avec l'objet de l'Entente est appelée à se réunir au minimum une fois par an. Les décisions seront prises à la majorité des représentants des membres de l'Entente et deviendront exécutoires après validation par les Communes et la Communautés de Commune concernées.

Après proposition de Monsieur le maire, conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de la convention d'Entente modifiée ci-annexée,
- **DESIGNE** trois représentants à la conférence de l'entente territoriale « Destination Baïse », à savoir :
 - Monsieur CHOISNEL Nicolas
 - Monsieur LUSSAGNET Christian
 - Madame TAVERNIER Aurélie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents pour mener à bien cette opération.
- **INSCRIT** le montant de la cotisation annuelle au budget 2016.

10-2016 (9.1 - autres domaines de compétence des communes) **ENQUETE PUBLIQUE GESTION DU BASSIN VERSANT DES** **AUVIGNONS**

A la demande du Syndicat Mixte du Pays d'Albret, une enquête publique unique est ouverte du 29/02/2016 au 31/03/2016 inclus concernant :

- l'autorisation relative à la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques
- la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L111-7 du code de l'environnement de la gestion du bassin versant des Auvignons.

Il est demandé à la commune de Moncrabeau de formuler son avis sur la demande de déclaration d'intérêt général pendant la durée de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête émet un avis favorable sur la demande de déclaration d'intérêt général.

11-2016 (3.2 - domaine et patrimoine - Aliénations) **VENTE EGLISE DE MARCADIS**

Monsieur le maire rappelle que l'église de Marcadis est désacralisée depuis plusieurs années et qu'aucune célébration du culte n'a eu lieu depuis plus de 30 ans en raison de son état de dégradation avancée.

Il rappelle également que les églises appartiennent aux communes depuis le Concordat (1802) et que toute décision relative à la vente d'un bien immobilier appartenant au domaine privé de la commune relève de la compétence du conseil municipal qui peut seul en disposer.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées et hors proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

- que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal,
- que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation,
- que d'ailleurs la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires notamment pour des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et la sécurisation de l'église du Bourg où des célébrations du culte ont encore lieu.

Vu l'estimation du bien fixée à 70 000 € net vendeur,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire :

- Emet un avis favorable à l'aliénation de l'église de Marcadis,
- Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble,
- Charge Monsieur le maire d'établir tous les documents nécessaires à cette vente.

12-2016 (commande publique - 1.1 marché public) **CREATION BATIMENT ACCUEILLANT LES GARAGES** **MUNICIPAUX**

Avenant n° 1 au marché public du 01/12/2015

Entreprise SUD OUEST MONTAGE - 47310 Laplume

- lot 3 - Charpente-couverture-zinguerie-bardage
- ajout d'un solivage pour un plancher haut situé au-dessus de la zone de vie
- Montant de l'avenant + 3600 € HT

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'avenant ci-dessus mentionné.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2016.

DIVERS

Courrier FNACA

Suite à la sollicitation par le comité FNACA de Francescas pour donner un nom à une rue ou une Place à Moncrabeau avec pour intitulé : **19 mars 1962 – Cessez-le-feu en Algérie**, le comité départemental réuni à Damazan le 8 mars 2016 a décidé et voté à l'unanimité qu'aucune autre appellation ne sera acceptée.

Le Comité Départemental FNACA rappelle que cette date du 19 mars 1962 a été officialisée par l'Assemblée Nationale et le Sénat et conforté par le Conseil Constitutionnel.

Demande achat ancien garage/atelier municipal

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme GASNIER qui sollicite l'achat d'un des 4 garages (anciens ateliers municipaux près de l'école maternelle).

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande en raison du manque de locaux de stockage.

Vente voirie communale à Saint-Cirice

Signature de l'acte de vente Commune/Cotayne le 25 mars 2016 à 14 h

Préparation des Plans ORSEC

Rencontre organisée par les services de la Préfecture avec les élus pour échange sur dossier et vision plus complète du dispositif : jeudi 24 mars 2016 à 17 h 30 à la Préfecture d'Agen.

Modification antenne-relais Orange (château d'Eau)

Courant mars/avril 2016, remplacement des cartes électroniques dans les armoires techniques existantes sans changement du dispositif antennaire pour la mise en service de la technologie 3G sur la bande 900 Mhz.

Dispositif cambriolage

- Affiché en mairie - mis sur site et sera publié sur le prochain bulletin municipal

Repas Dimanche 3 avril 2016

Voir Lionel

Palet gascon le 16 avril 2016

Apéritif offert par la municipalité

TAP pétanque

Vu avec M. Daniel BARROERO

Journée Culture et fête

Le 16 mai 2016 organisé par M.H.A.D avec concert gratuit à l'église du bourg.

Prochain conseil municipal

Prochaine réunion uniquement consacrée au vote du budget sera prévue dans les 15 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h

Les délibérations prises en **séance du conseil municipal du 17 mars 2016**

portent les numéros **09-2016 à 12-2016**